

Le temps presse!

Page 8

Informer, éduquer, expliquer,
répéter, convaincre

Page 9

nouvelles



CSN

26 SEPTEMBRE

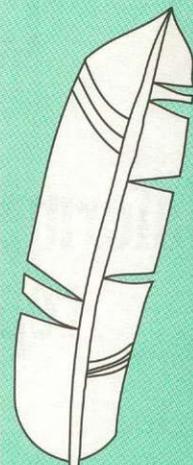
1997

NUMÉRO

429



Le bol, le boeuf, le saumon et la Labatt Bleue



Michel Rioux

BILLET

La Fontaine en aurait fait une fable. Mais n'est pas La Fontaine qui veut.

Ainsi donc, pour Mario Dumont, politicien petit de moins de 30 ans, mais déjà bien vieux et qui n'a de cesse de rapter avec le temps, la Déclaration de Calgary serait un beau bol à soupe qui n'en contiendrait malheureusement pas... Ce qui ne l'a pas empêché d'en dire qu'il s'agissait... d'un pas dans la bonne direction.

S'il y trouve son plaisir, laissons le petit marcher allègrement dans les bols à soupe.

Pour ce qui est du reste, qu'en est-il exactement?

Il y avait là neuf hommes, dont il est permis de croire qu'ils ne sont pas nécessairement prédisposés au ridicule et dont au moins la moitié se sont rendus dans la capitale des cowboys à reculons, la question du Québec étant reléguée au niveau zéro dans l'échelle de leurs préoccupations et celle de leurs commettants.

Ils s'y sont néanmoins rendus. Et, dans la capitale des cowboys reconnue pourtant pour la vigueur de ses boeufs d'élevage et de reproduction, ils ont accouché d'une souris.

Neuf premiers ministres dont on peut supposer qu'ils ont un agenda au moins aussi chargé que celui d'un gérant de banque ont passé deux jours à se torturer les méninges pour savoir si le Québec existait autrement que comme société distincte. À leur décharge, il faut leur reconnaître une capacité hors du commun à cacher leurs véritables sentiments. Pas un seul n'était mort de rire au sortir de ce conclave, quand ils ont livré au grand jour la trouvaille du siècle.

Dans un pays où toutes les provinces seraient par ailleurs et obligatoirement égales, le Québec ne formerait plus une société distincte — quel vilain mot —, mais serait dorénavant unique!

Il y a plusieurs manières de traduire le ridicule. Et le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, n'a pas tardé à



livrer le mode d'emploi de cette dernière appellation, déséquilibrée depuis par tout ce qu'on peut trouver de commentateurs et de savants professeurs dans le Rest of Canada.

Le Québec, a-t-il dit, est aussi unique que l'est le Manitoba avec ses Amérindiens et la Colombie-Britannique avec son saumon. Beau joueur, Lucien Bouchard en a rajouté. Le Québec est aussi unique que la Labatt Bleue, Wayne Gretsky, la chorale de Régina ou le Skydome.

Il fallait par contre s'attendre à ce que Stéphane B. Dion et Daniel Johnson Jr trouvent dans cette Déclaration de Calgary rien de moins que l'amorce d'un règlement à la question existentielle canadienne. Ce qu'ils firent tous les deux, avec un empressement suspect qui le devient encore davantage quand on entend des applaudissements du côté de Diane Francis, ci-devant directrice du *Financial Post*, qui rêve tout haut de voir le Québec prendre son trou une fois pour toutes.

Le rêve tourne au cauchemar quand on pense que cette perle canadienne pourrait servir à interpréter la constitution de 1982, résultat du coup de force que l'on sait. Penser qu'on pourrait devoir amener à la barre de la Cour suprême les saumons du Pacifique pour faire prévaloir nos droits en matière de langue, par exemple, voilà qui devrait nous conduire à boycotter le boeuf de l'Ouest.

nouvelles CSN
est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

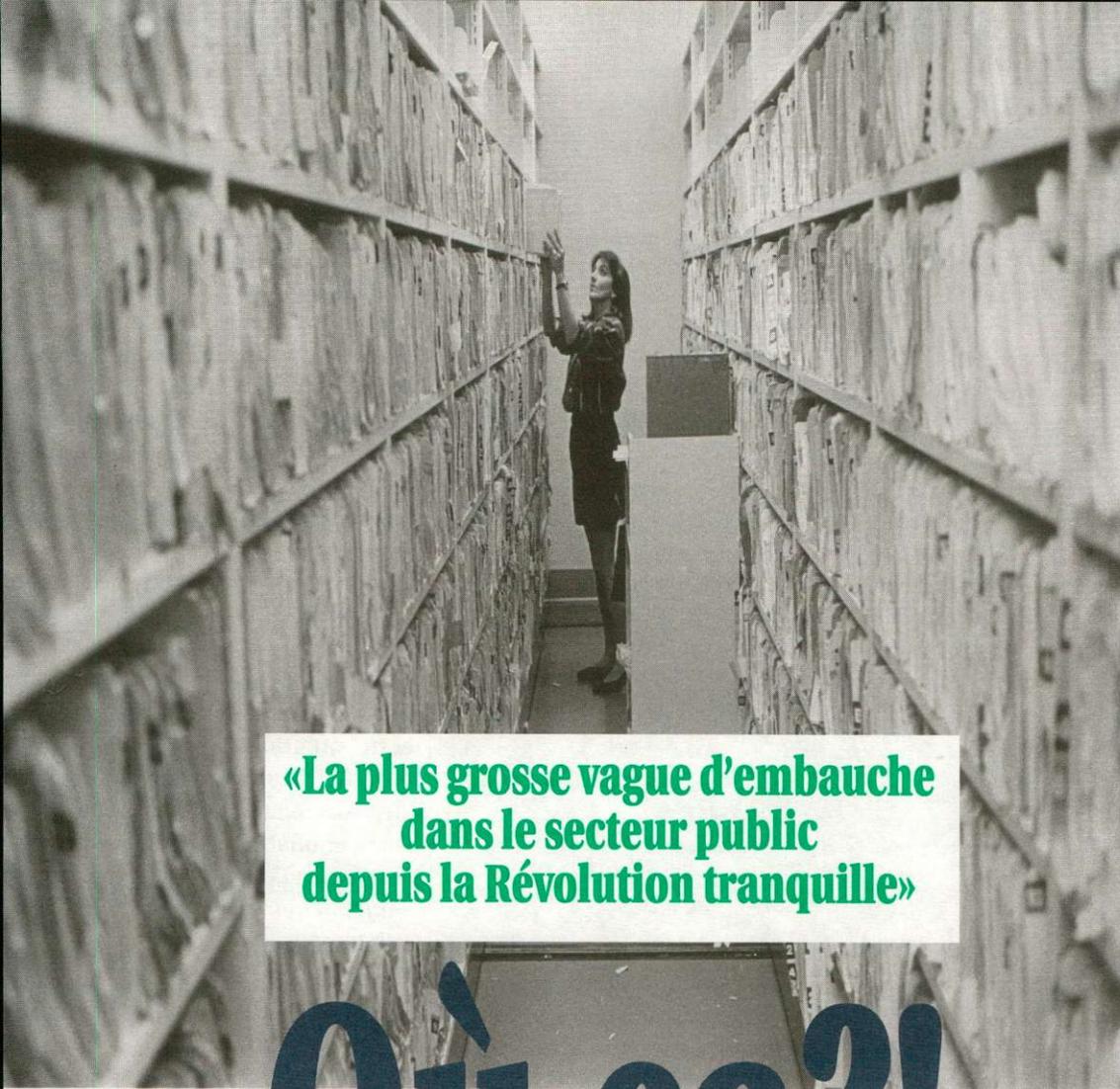
Rédaction
Michel Crête
Roger Deslauriers
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Claude St-Georges

Photographe
Alain Chagnon
Hélène Rochon

Caricaturiste
Boris
Soutien technique
Lyne Beaulieu
Impression
Les syndicats CSN de
L'imprimerie L'Éclairer
de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de nouvelles CSN dans leur journal.



**«La plus grosse vague d'embauche
dans le secteur public
depuis la Révolution tranquille»**

Où ça?!

**Thérèse Jean
Michel Rioux**

Sur le terrain, la situation correspond à la description faite en conférence de presse par Louis Roy et Pierre Lamy, de la FSSS-CSN. Déjà au bout du rouleau avec toutes les transformations subies par le réseau des établissements de santé depuis des années, les employé-es n'arrivent tout simplement plus à remplir toutes leurs tâches. «Les gens arrivent au bureau du syndicat en nous disant qu'ils sont à la veille de virer fous. Ici, à Maisonneuve-Rosemont, près de 300 personnes sont parties depuis quelques mois et les postes ne sont pas affichés. Ce sont des "temps partiel occasionnels" (TPO) qui sont appelés, mais même s'ils sont pleins de bonne volonté, ils ne peuvent pas connaître le travail du jour au lendemain», raconte la présidente du syndicat, Jocelyne Mallette, avec un brin de découragement dans la voix.

Les premières données recueillies par la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN sur le remplacement

des personnes parties à la retraite laissent en effet craindre le pire. Si les objectifs politiques qui ont conduit à l'en-



**Jocelyne Mallette,
présidente du syndicat
de Maisonneuve-Rosemont.**

tente négociée entre le gouvernement et la CSN pour un programme de départs volontaires ne sont pas respectés, il faut

s'attendre à une vague massive de pertes d'emplois, avec leurs conséquences directes sur les services à la population.

La FSSS-CSN, qui représente environ 100 000 travailleuses et travailleurs dans le réseau de la santé et des services sociaux, est inquiète des premiers signaux que renvoient les directions d'établissements en n'affichant pas les postes laissés vacants à la suite des nombreux départs à la retraite, le 1^{er} juillet. Le président Louis Roy et le vice-président Pierre Lamy traduisent ce refus systématique d'afficher comme un désengagement des associations patronales, en particulier l'Association des hôpitaux du Québec, face à l'entente négociée le printemps dernier avec le gouvernement pour un programme de départs volontaires. C'est à la demande du gouvernement que la FSSS a consenti un délai de 60 jours, question de donner le temps à chacun des établissements d'évaluer ses besoins en main-d'oeuvre et de les traduire dans la procédure d'affichage. «On savait que ce n'était pas possible de respecter ce délai. Il aurait fallu étaler les départs sur au moins 18 mois», estime Jocelyne Mallette.

Les administrations sont tout à fait conscientes d'agir dans la plus totale des illégalités. «Mais la direction se dégage ainsi une marge de manoeuvre. Par exemple, en réaménageant les horaires de travail, elle réussit à ne pas remplacer des préposés aux bénéficiaires partis à la retraite. Avec comme conséquence que durant certaines périodes, il n'y en a plus du tout», souligne Jocelyne Mallette. C'est ainsi que 49 postes d'infirmières auxiliaires, de préposées aux bénéficiaires et à la stérilisation n'ont pas encore été comblés par voie d'affichage.

Tenus dans l'ignorance des intentions des administrateurs, les syndicats n'ont d'autre choix que de déposer des griefs en série. 182 l'ont été à Maisonneuve-Rosemont. Pour finir par obtenir des bribes d'infor-

mation, les syndicats doivent se prévaloir de la Loi d'accès à l'information. C'est ainsi que pour avoir la chance de consulter le registre des postes, il leur faut entreprendre des batailles rangées.

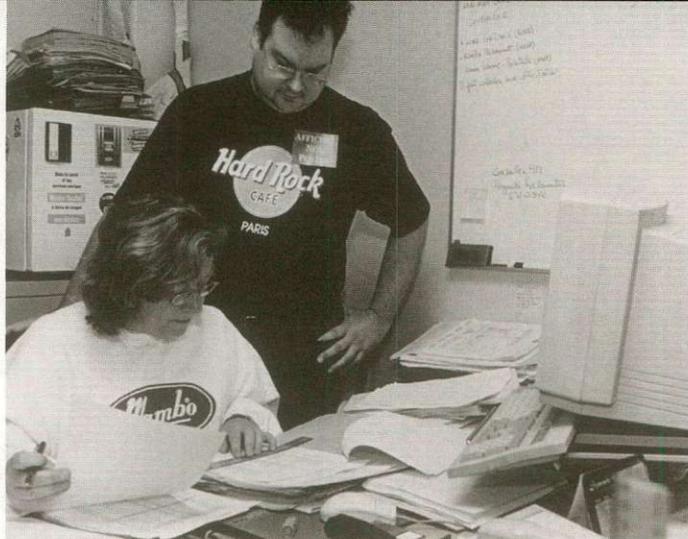
Des abolitions à la pelletée

Contrairement au réseau de l'éducation, en effet, où les enseignants sont remplacés, dans la santé, les premières indications font croire qu'on abolit des postes à la pelletée. «*Nous sommes loin du compte promis par le premier ministre Lucien Bouchard et le Conseil du Trésor, affirmait Louis Roy le 19 septembre. Si la tendance devait se confirmer dans tous les établissements, ce n'est pas à "la plus grosse vague d'embauches dans le secteur public depuis la Révolution tranquille" à laquelle nous assisterons, mais à un extraordinaire vacuum.*»

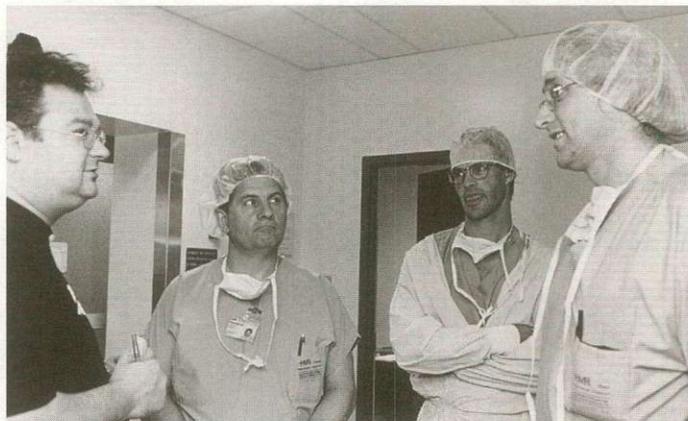
15 866 personnes se sont prévaluées du programme de départs volontaires dans le réseau de la santé. Plus précisément, le portrait obtenu dans cinq établissements à Montréal — Louis-H-Lafontaine, Maisonneuve-Rosemont, Sacré-Coeur, Royal Victoria, Jean-Talon — montre que sur 662 départs à la retraite, seulement 12 postes ont été affichés. La situation est grave car dans certains établissements, ce sont les postes rattachés aux services cliniques, ceux qu'on qualifie de services directs à la population, qui disparaissent.

À Louis-H-Lafontaine par exemple, 227 postes ont été abolis. De ce nombre, 96 sont liés à des fonctions d'éducateur, de technicien en loisir et en réadaptation, de préposé aux bénéficiaires, de pédagogue, etc. Ce sont là des fonctions qui touchent directement les bénéficiaires.

La situation n'apparaît pas meilleure en région. La tendance constatée irait plutôt vers une abolition systématique



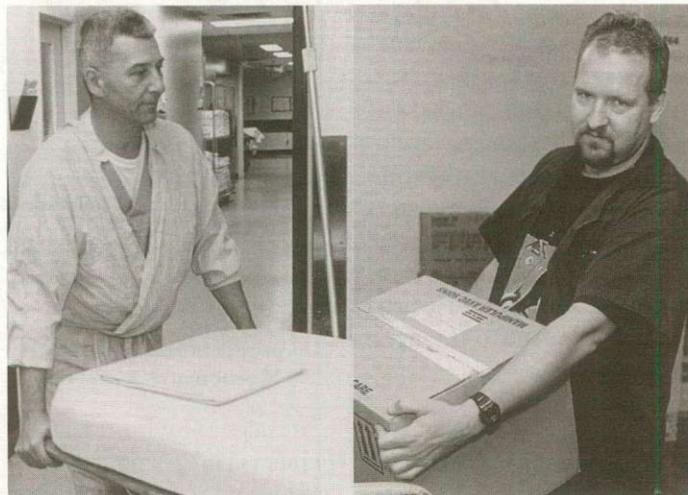
À Maisonneuve-Rosemont, la secrétaire du syndicat Suzanne Lavoie et le vice-président Philippe Richer tentent de voir clair dans la liste des postes à afficher.



De quoi discute-t-on? De postes à afficher, bien sûr.



Dans leurs directives aux établissements, les régies régionales sont claires: profitez de l'occasion pour abolir des postes.



Le programme de départs volontaires est détourné des fins qu'il devait servir et pour lesquelles les syndicats ont donné leur consentement.

de des postes dits administratifs et de support, c'est-à-dire les services alimentaires, d'entretien ménager et de buanderie. C'est ce que font craindre les informations en provenance de l'Abitibi-Témiscamingue et du Bas Saint-Laurent. Dans leurs directives aux établissements, les régies régionales sont claires: profitez de l'occasion pour abolir des postes.

Le vice-président du syndicat de Maisonneuve-Rosemont, Philippe Richer, illustre cette situation en rappelant qu'il fallait auparavant deux ans à une équipe de deux plâtriers et quatre peintres pour faire le tour de l'établissement. «*Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un peintre et un plâtrier. C'est clair qu'ils vont faire appel à la sous-traitance quand les travaux deviendront urgents.*»

Plus de précarité, plus d'instabilité

Les décisions que prennent les directions d'établissements montrent à quel point nous sommes loin des lendemains qui devaient chanter après les réformes entreprises au nom de l'efficacité et de l'efficience du système. Concrètement, ces décisions détournent le programme de départs volontaires des fins qu'il devait servir et pour lesquelles les syndicats ont donné leur consentement. Les directions abolissent massivement les postes. Elles ne respectent pas les ententes signées. Elles ne se préoccupent pas de résorber la liste des 4500 personnes qui ont la sécurité d'emploi et qui sont en disponibilité. Elles comblent les postes laissés vacants par des occasionnels, avec le résultat qu'on produit davantage de précarité, qu'on alourdit encore plus la tâche de ceux et celles qui restent et que dans bien des endroits, on rompt la continuité des services à la population.

Contre les sous-contrats

Louis-Serge Houle

Le non-remplacement des employé-es de soutien qui ont pris leur retraite pose un problème de taille dans les commissions scolaires et les cégeps aussi: celui de la sous-traitance, un phénomène relativement récent qui prend sa source dans les compressions budgétaires et l'absence de volonté gouvernementale pour maintenir publics les services à la population.

La présidente du syndicat des 1800 employé-es de Maisonneuve-Rosemont souligne un des effets pervers de cette politique patronale. La liste de rappel des «temps partiel occasionnels» étant à toutes fins utiles à sec, il arrive qu'il ne soit pas possible de trouver des personnes pour assurer des remplacements. «C'est une charge supplémentaire qui s'ajoute à des travailleuses et des travailleurs déjà surchargés», dit-elle.

De la parole aux actes

Le premier ministre Lucien Bouchard a affirmé au mois d'août que dans le réseau de la santé et des services sociaux, 9500 travailleuses et travailleurs amélioreraient leur sort, que 4500 travailleuses et travailleurs détenant la sécurité d'emploi obtiendraient un poste permanent, et que 5000 autres, inscrits sur la liste de rappel, auraient plus d'heures de travail, voire qu'ils disposeraient d'un travail à temps plein.

«Que le premier ministre passe maintenant de la parole aux actes et qu'il exige des directions d'établissements qu'elles respectent leurs engagements», ont demandé Louis Roy et Pierre Lamy, qui ont émis le souhait que les appréhensions syndicales qui existaient au moment de la signature de cette entente ne se concrétisent pas l'une après l'autre.

«Dans le réseau, il n'y pas d'emplois inutiles. Dans bien des endroits, on a du mal à atteindre les standards de services essentiels. Il n'est donc pas question que le programme de départs volontaires ajoute à l'instabilité et aux pertes de services que connaît déjà le réseau à la suite des nombreuses transformations et compressions budgétaires qu'il subit», ont-ils indiqué.

Au secteur soutien scolaire de la FEESP, qui représente plus de 14 500 membres dans 68 commissions scolaires, on s'organise déjà. «Les sous-contrats se sont davantage développés au tournant des années quatre-vingt-dix», explique Ronald Gauthier, représentant du secteur. Il est clair qu'en ne comblant pas les postes laissés vacants, la privatisation risque de s'accélérer.»

C'est en mai que les commissions scolaires déposent leur plan d'effectifs, établissant ainsi le nombre de travailleuses et de travailleurs de soutien requis pour accomplir le travail durant la prochaine année scolaire. Au cours du dernier exercice, les directions se sont donné le mot pour présenter des plans d'effectifs qui tiennent compte des éventuels départs à la retraite. Pourtant, à ce moment, on ne savait pas encore quels salariés profiteraient des bonifications aux régimes de retraite.

Chez le personnel de soutien des commissions scolaires, 1343 personnes ont quitté pour la retraite, dont 599 membres de la CSN. «Sans avoir le portrait exact de la situation dans tous nos syndicats, on constate que dans l'entretien ménager, les cafétérias et les métiers, les syndiqué-es qui ont pris leur retraite ne sont pas remplacés et leur travail a été donné à la sous-traitance», explique Ronald Gauthier. Mais on sait déjà que la sous-traitance n'est pas la solution aux problèmes de coupures.»

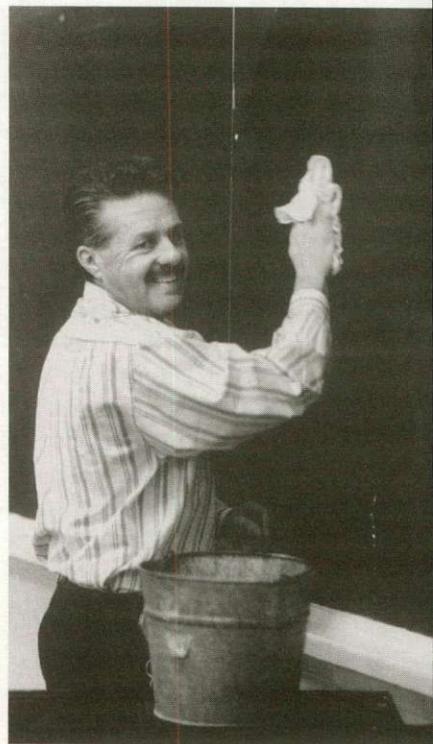
Selon ce dernier, les sous-contrats sont donnés à des firmes privées qui accomplissent le travail le soir ou la nuit, en particulier dans l'entretien ménager. «Il arrive souvent que nous devons reprendre leurs tâches le jour tellement le travail est bâclé», note le porte-parole.

Au niveau des syndicats

Au cours du récent congrès de la FEESP, les délégué-es ont voté des résolutions pour contrer la privatisation et préserver les emplois. «Chaque syndicat devra se nommer un responsable pour établir où en est la sous-traitance. Après, nous pourrons mieux agir.»

Lors de la dernière négociation, la FEESP a d'ailleurs été la seule organisation syndicale à s'entendre avec le gouvernement pour établir des projets pilotes. «Dans 23 commissions scolaires, nous nous impliquons pour revoir l'organisation du travail et ainsi stopper la sous-traitance. Mais la vaste réforme qui doit conduire à la fusion des commissions scolaires en juin 1998 retarde nos travaux», indique Ronald Gauthier.

Les syndicats s'organisent de leur côté pour «sortir» les petites compagnies privées. Le syndicat de la Commission scolaire des Cantons, à Granby, a réussi l'an dernier à récupérer le contrat de l'entretien ménager. Également l'an dernier, le Syndicat national des employés (le «SNE») de la CÉCM a démontré qu'il en coûterait moins cher si les travaux de peinture étaient assumés par les syndiqués. Malgré les éco-



nomies faites, la CÉCM n'a pas cru bon de répéter cette année. Comme quoi la volonté de privatiser est plus forte que le bon sens...

Dans les cégeps, la tendance est la même. Le secteur soutien cégep de la FEESP, qui représente quelque 3900 travailleuses et travailleurs, note que dans l'entretien ménager, les cafétérias, la sécurité et les métiers, la privatisation gagne du terrain. Selon Marjolaine Côté, représentante du secteur, «il faudra s'attaquer à la sous-traitance. La montée de la privatisation crée beaucoup d'inquiétude chez nos membres et cause une dégradation des services. Lors de notre prochaine instance, les délégués feront état de la situation et nous prendrons les moyens qu'il faut pour contrer les sous-contrats.»

BRUNO BOUCHARD

LA FÉDÉRATION DES
EMPLOYÉS ET
EMPLOYÉS DE SERVICES
PUBLICS (FEESP/CSN)

50
ANS

MMH

L'histoire de la FEESP a été lancée lors de ce congrès et on peut se la procurer au Service de la documentation de la CSN (514-598-2151) au coût de 19,95 \$, plus 3,50 \$ pour les frais d'envoi.

C'est en célébrant son 50^e anniversaire de fondation que la Fédération des employé-es de services publics (FEESP) a tenu son 20^e congrès, à Laval. Au coeur des débats, comme l'annonce le thème, figurait le train de chambardements auxquels le gouvernement Bouchard procède à la pièce et en catimini dans tout ce qui s'appelle services publics: éducation, municipalités, transport, formation professionnelle, etc. En tête de liste, évidemment, le transfert aux municipalités de 500 millions \$ de factures et de la responsabilité du transport scolaire.

Le congrès a adopté une question privilège réaffirmant la nécessité que le gouvernement du Québec conserve le financement du transport scolaire et que la gestion et le contrôle de ce service, qui a acquis la reconnaissance de son rapport qualité-prix, soit laissé entre les mains des commissions scolaires. Selon Marcel Gauthier, président du Secteur Transport scolaire de la FEESP, parrain de la proposition, «confier le financement du transport scolaire aux municipalités contribuerait directement à banaliser ce service dont les municipi-



20^e congrès de la FEESP

50 ans au coeur des services publics

Luc Latraverse

alités ne veulent pas, d'autant plus qu'elles pourraient en brandir le coût aux yeux des contribuables lorsqu'elles voudront obtenir des hausses de taxes.» Il faut ajouter à ce commentaire que les problématiques et les clientèles du transport scolaire varient énormément d'un contexte municipal urbain, où une majorité d'élèves utilisent le transport en commun, à celui des agglomérations rurales et de banlieues, où les distances exigent un service de transport scolaire pour assurer l'accès à l'éducation.

Mobilisation face à la menace d'une loi spéciale

Dans les secteurs municipal et transport (sociétés publiques), le congrès a renforcé la mobilisation des syndicats pour s'opposer à l'adoption d'une loi spéciale et à l'imposition de nouvelles concessions à même la masse salariale pour alléger les finances des municipalités. Dans cette lutte, la fédération préconise la négoc-

iation au niveau local et met en garde les employeurs qui se promettent, quand ce n'est déjà chose faite, de s'approprier unilatéralement les surplus des caisses de retraite de leurs employé-es.

Privatisation et article 45

L'autre dossier majeur pour lequel la fédération s'est donné des perspectives de lutte, c'est celui des privatisations de services et les dangers qui les accompagnent, en regard de l'application de l'article 45 du Code du Travail. Le spectre de la privatisation menace de plein fouet la FEESP, qui voit ses membres jetés en pâture à la concurrence des plus bas soumissionnaires qui, règle générale, offrent moins de services, de moindre qualité, en empochant leurs profits au détriment des conditions de travail et de rémunération des travailleuses et des travailleurs qu'ils embauchent.

Un congrès spécial en 1998

Dans la foulée du congrès spécial de la CSN en 1995, la FEESP a décidé de tenir un congrès spécial en 1998, fort probablement à l'automne, pour statuer sur son avenir à la lumière de la réorganisation structurelle des composantes de la CSN, fédération de l'éducation ou autres hypothèses en discussion.

Soirée hommage

Enfin, l'occasion était de mise pour honorer la contribution d'anciennes et d'anciens militants qui ont joué un rôle important au sein de la FEESP, durant ce premier demi-siècle d'histoire, tant à titre de membres de l'exécutif, du bureau fédéral, qu'en tant que salarié-es. La soirée de solidarité a donc été marquée par l'hommage rendu à ces personnalités et au lancement d'un ouvrage sur l'histoire de la Fédération des employé-es de services publics.

En attendant une loi spéciale, les édiles municipaux jouent au golf plutôt que de négocier!

Luc Latraverse

Les municipalités réclament du gouvernement Bouchard une loi spéciale sans laquelle, prétendent-elles, elles ne peuvent réduire leurs dépenses de 500 ou 354 millions \$, parce que les syndicats refuseraient de négocier des réductions de leur masse salariale. La Coalition des secteurs municipal et transport scolaire, qui regroupe neuf organisations syndicales dont la CSN, a protesté vivement contre l'adoption éventuelle d'une telle loi, lors de la manifestation tenue le 27 septembre devant l'Assemblée nationale.

La Coalition affirme que les négociations doivent se faire localement et qu'il y a de l'espace pour réduire les dépenses, les employé-es municipaux ayant déjà fait leur large part suite au gel des salaires décrété par la Loi 102. Cela est possible sans toucher à la masse salariale et aux régimes de retraite, en réorganisant le travail, en limitant la sous-traitance et en fusionnant des services. Or, pour faire la démonstration de leur incapacité, certains édiles municipaux refusent de négocier et préfèrent plutôt jouer au golf, comme ce fut le cas à Ville d'Anjou, à la mi-septembre.

Un maire qui trompe la population

Campagne électorale oblige, le maire de Ville d'Anjou, Luis Miranda, promettait l'été dernier à ses électeurs de renouveler les conventions collectives des employé-es municipaux avant les élections, en novembre. Cela s'annonçait en contradiction avec les prétentions de l'Union des municipalités du Québec, qui se dit impuissante sans l'intervention de Québec. Son propos est donc vite rentré dans le rang. Il déclarait en effet aux médias,

début septembre, que son objectif ne pouvait être atteint parce que les syndicats refusaient de négocier.

Le syndicat des cols blancs et celui des cols bleus affiliés à la CSN, et la section d'Anjou du Syndicat des pompiers du Québec, ont voulu rectifier les faits et leurs représentant-es se sont présentés à la réunion du conseil municipal pour poser quelques questions au maire Miranda. On leur a refusé le droit de parole.

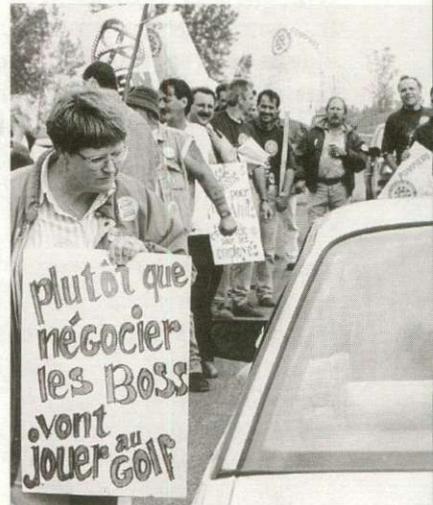
La vérité, c'est que le négociateur de la ville, en l'occurrence son directeur général, a annulé les rencontres de négociations prévues depuis juin, pour les 9 et 10 septembre, «*parce qu'on attend ce qui va se passer à Québec*», a-t-il candidement expliqué.

Jacques Dumont (cols bleus) et Suzanne Barette (cols blancs) présidents des syndicats de Ville d'Anjou affiliés à la FEESP-CSN, ont exposé à Nouvelles CSN ce que le maire Miranda a refusé d'entendre à la réunion du conseil municipal.



Beaucoup de gras ailleurs que dans la masse salariale

Les syndicats ont également un tout autre point de vue sur les cibles de compressions budgétaires et ils l'ont exposé lors de l'inauguration du Club de golf Métropolitain où leurs édiles avaient préféré se rendre plutôt que de négocier. Sur place, ils ont dénoncé l'utilisation des employé-es municipaux aux frais des contribuables (2 000 \$) pour la tenue de cet événement patronné par une entreprise privée. En outre, ils reprochent à la municipalité d'avoir déboursé plus de 850 000 \$ en frais de firmes-conseil, en 1997, notamment pour négocier avec les cols bleus. Inutile de préciser que c'est le dossier de négociation



Les employé-es municipaux de Ville d'Anjou ont manifesté le 12 septembre, à l'inauguration du golf Métropolitain, où leurs édiles avaient préféré se présenter plutôt qu'à la table de négociation.

qui progresse le plus lentement.

Par contre, les syndiqué-es ont fait d'importantes concessions à même leur plancher d'emploi pour alléger le fardeau financier de la ville. Ils réclament cependant qu'un meilleur sort soit réservé aux travailleuses et aux travailleurs à statut précaire qui gagnent à peine un dollar de plus que le salaire minimum, en dépit de la qualité des services qu'ils rendent.

Comment se fait-il que dans les municipalités où il y a des négociations de bonne foi, à Hull et à Brossard, par exemple, on soit parvenu à trouver des aménagements qui tiennent compte à la fois de la qualité des services et des impératifs budgétaires? Pas étonnant qu'on ne négocie pas ailleurs, puisqu'il faut convaincre Québec que c'est impossible de le faire sans l'adoption d'une loi spéciale.

Le temps presse!

Michel Crête

Pour la plupart, ils ont plus de cinquante ans. Les autres s'en approchent. Ils en comptent déjà vingt et trente à l'emploi de la mine d'amiante British Canadian (B.C.), à Black Lake. Plus pour longtemps, cependant. Le premier novembre, les 300 travailleurs de la B. C. perdront leur emploi. Ainsi en a décidé leur employeur, le président de la société en commandite LAB Chrysotile, M. Jean Dupéré. Le président de la CSN, Gérald Larose, les a rencontrés à Thetford Mines, en fin d'après-midi, le 18 septembre.

« Nous sommes devant un cas patent de restructuration d'entreprise. LAB Chrysotile opère trois sites miniers dans la région de l'amiante. Elle décide de fermer celui de British Canadian. L'objectif recherché par la CSN, c'est qu'aucun des 300 travailleurs de la B.C. ne soit laissé de côté, qu'ils retrouvent un emploi sur les autres sites ou qu'ils aient une sécurité économique. »

Rassurés, c'est par une salve d'applaudissements que quelque 200 travailleurs de la mine B.C., dont certains étaient accompagnés de leur conjointe, ont accueilli les propos de Gérald Larose.

Pour un programme spécial de préretraite

« À quelques semaines de la fermeture, le temps presse de trouver deux règlements », a déclaré Gérald Larose en conférence de presse. Tout d'abord, Québec et Ottawa doivent s'atteler à la tâche de mettre sur pied un programme spécial d'accès à la préretraite pour les travailleurs de la mine B.C. Le président de la CSN en a aussi appelé à « la responsabilité morale » du président de LAB, M. Jean Dupéré, envers les travailleurs qui sont à son emploi. LAB projette de créer une centaine d'emplois à ses mines Bell et Lac d'amiante au cours des prochains mois, où les travailleurs sont représentés par les Métallos. « Il faut que tous les emplois disponibles soient occupés par notre monde. Il y a là

un droit absolu des travailleurs de B.C. Il n'y aura pas de guerre avec une autre organisation syndicale, mais il y aura guerre pour que les travailleurs de B.C. aient les emplois disponibles », a insisté Gérald Larose.

LAB exige des travailleurs de B.C., des travailleurs déjà à son emploi, qu'ils se soumettent à des critères d'embauche (un certificat de secondaire V ou l'équivalent, des tests de qua-

ans d'ancienneté retirerait aux alentours de 500 \$ par mois de son régime de retraite », a indiqué le président du syndicat,



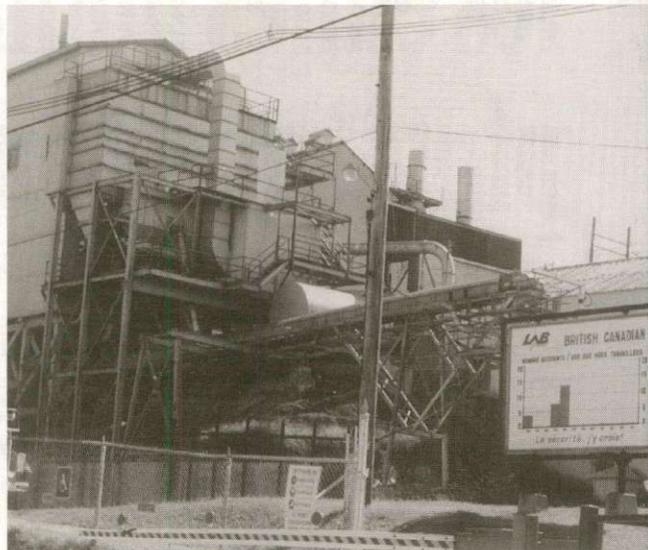
« Il y aura guerre pour que les travailleurs de B.C. aient les emplois disponibles », a déclaré Gérald Larose en conférence de presse à Thetford Mines.

lification pour les gens de métier et des examens médicaux) lorsqu'ils postuleront aux autres sites miniers. L'emploi des travailleurs de B.C. « doit être assuré sans que l'employeur impose des critères d'embauche qui, finalement, ne visent qu'à éliminer le monde ».

Une caisse d'assurance-emploi bien garnie

« Actuellement, un travailleur âgé 60 ans et qui a 30

André Laliberté. « Avec Québec, les choses sont bien engagées. On travaille à la préretraite. Mais on ne souffrira pas longtemps du retard du gouvernement canadien dans ce dossier », a affirmé le président Larose. Il a d'ailleurs pressé le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, M. Pierre Pettigrew, de déléguer des « seniors » pour qu'ils mettent sur pied, de concert avec Québec, un programme spécial de pré-



retraite. Gérald Larose a fait valoir que « la caisse d'assurance-emploi doit être mise à contribution et servir à d'autre chose qu'à éponger le déficit fédéral. Elle doit être au service des victimes des restructurations d'entreprises. » Cette caisse a un surplus accumulé de huit milliards actuellement. Il grimpera à 12,5 milliards \$ et à 17 milliards \$ d'ici la fin de l'exercice financier 1998-1999.

Ottawa bouge

Fin d'après-midi, le 18 septembre: le syndicat a contacté le « numéro deux » du ministère canadien du Développement des ressources humaines dans l'espoir de le rencontrer. Le lendemain, André Laliberté a eu un bref entretien avec le secrétaire d'État du Bureau fédéral du développement régional au Québec, M. Martin Cauchon. Sans prendre d'engagement, celui-ci a déclaré qu'Ottawa porte une oreille attentive à la situation des travailleurs de B.C. « De père en fils, on les a toutes enrichies, les compagnies. Ça se peut pas qu'elles s'en aillent comme ça », nous a confié un travailleur.

Informé, éduquer, expliquer, répéter, convaincre

La bataille de l'amiante n'est pas gagnée. Bien des facteurs et des acteurs sont en jeu, qui se complètent ou se nuisent, selon le cas. Des travailleurs veulent sauvegarder leurs emplois, menacés par des politiciens qui, eux, veulent garder le pouvoir et qui, pour ce faire, manipulent des populations qui veulent conserver leur santé, qu'elles croient menacée par des producteurs qui veulent maintenir leurs profits...

Difficile, parfois, pour les syndicats québécois qui représentent les travailleurs de l'amiante, de recueillir l'adhésion des syndicats d'ailleurs. En France, la psychose de l'amiante a gagné les grandes centrales françaises, qui n'ont pas osé s'opposer au bannissement de l'amiante. Dans les pays du tiers monde, c'est plutôt l'absence de réglementation qui explique les réticences des syndicats à s'opposer au bannissement.

Chez nous, les producteurs d'amiante ont pris l'engagement de s'assurer que les pays acheteurs protègent la santé et la sécurité des travailleurs qui manipulent l'amiante; à défaut d'une réglementation adéquate, ils refuseront de vendre. L'engagement a ensuite été ratifié par le gouvernement canadien.

«C'est une belle entente, mais il faut la faire respecter, déclare Alain Lampron, président de la Fédération de la métallurgie. Les syndicats peuvent jouer un rôle important en surveillant les conditions de manipulation et d'utilisation de la fibre dans le pays acheteur. C'est pourquoi nous avons commencé à établir des contacts...»

Pour éviter des bêtises comme le bannissement de l'amiante en France, les centrales syndicales prennent le bâton du pèlerin.

Lucie Laurin

Il serait irresponsable de bannir l'amiante pour le remplacer par des produits dont on ne sait rien, arguent les centrales syndicales.



Alain Lampron

Mineur de l'amiante de Thetford Mines. Comme pour les autres produits naturels ou synthétiques dangereux pour l'humain ou pour l'environnement, on peut encadrer les conditions de travail et d'utilisation de l'amiante.

Une position syndicale commune

Les trois centrales québécoises qui représentent des travailleurs de l'amiante, CSN, CSD et FTQ, ont participé activement à une conférence internationale sur l'utilisation sécuritaire et responsable du chrysotile, qui a réuni à Montréal des représentants de l'industrie, des gouvernements et de quelques syndicats de 47 pays producteurs ou utilisateurs, du 16 au 19 septembre. Les participants ont échangé des informations sur la gestion des substances dangereuses, la réglementation, l'élimination des déchets, la surveillance médicale, la formation des travailleurs, etc.

La CSN, la CSD et la FTQ ont déposé une position commune qui s'inscrit dans la logique des luttes syndicales en santé-sécurité du travail. Il serait irresponsable de bannir l'amiante pour le remplacer par des produits

dont on ne sait rien, ont-elles dit. Comme pour les autres produits naturels ou synthétiques dangereux pour l'humain ou pour l'environnement, on peut encadrer les conditions de travail et d'utilisation de l'amiante: la prévention, ce n'est pas autre chose.

Expliquer, réexpliquer...

Le bannissement de l'amiante ne réglerait pas les problèmes du passé, c'est-à-dire les conséquences de nos insouciances d'autrefois, du temps où on floquait allègrement les édifices à l'amiante. Les centrales ont invité les participants à chercher une solution sécuritaire au problème des édifices isolés à l'amiante et éviter de procéder au retrait sans motif valable. D'ailleurs, une recherche américaine sur les édifices floqués à l'amiante a révélé des concentrations de cette fibre dans l'air beaucoup plus faibles

que la norme, même dans les édifices en mauvais état!

Bien des bêtises pourraient être évitées par une saine information. En France, par exemple, on a fermé une autoroute et appelé à la rescousse une équipe de scaphandriers pour retirer une plaque d'amiante-ciment tombée d'un camion! Alors qu'encapsulée dans un produit dense et non friable comme le ciment, la fibre d'amiante chrysotile est sans danger...

Une seule solution: expliquer patiemment, répéter, convaincre. C'est ainsi que la CSN, la CSD et la FTQ se rendront en Belgique à la mi-octobre défendre leur position devant les membres de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) afin d'éviter que d'autres pays ne prennent des décisions hâtives dictées par la peur et l'ignorance.

Chamboulements

télévisuels

La nouvelle programmation de la télévision ethnique suscite du mécontentement partout.

Maroussia Kishka



Le 8 septembre, les mordus du zapping avaient de quoi se réjouir avec l'arrivée de nouveaux canaux sur leur petit écran. Mais pour d'autres, cette journée sonnait le glas d'une aventure. Les yeux rivés sur le téléviseur, les producteurs de l'ancien canal communautaire ethnique de Vidéotron scrutaient la programmation de la nouvelle chaîne commerciale ethnique, CJNT-TV. Eux ne zappaient pas. Ils se sentaient trahis, tout comme les commanditaires et les habitués de l'ancien canal 24. Le nouveau venu a rompu l'équilibre patiemment construit par les producteurs et leur communauté au fil des vingt-cinq dernières années.

Jusqu'à tout récemment, le canal 24 de Vidéotron diffusait 24 heures sur 24 et offrait une programmation en 35 langues desservant une cinquantaine de communautés culturelles en raison de la contribution d'autant de producteurs ethniques. Ceux-ci finançaient leurs émissions à même des commandites de commerçants de leur communauté. Chacune d'entre elles avait un temps d'antenne correspondant à son poids démographique dans la région métropolitaine de Montréal, la plus cosmopolite des zones urbaines canadiennes après Toronto.

Mais depuis que CJNT a pris la relève, la programmation débute à 16h et se termine à

minuit. «Ce n'est pas un bon choix. Les meilleures heures d'écoute pour nous, c'est durant le jour. Le soir, la concurrence est trop forte avec les autres chaînes», affirme Pedro Querido, le président du syndicat des producteurs de la télévision ethnique du Québec, affilié à la FPPSCQ-CSN.

La nouvelle programmation suscite aussi du mécontentement dans les communautés. La grille horaire ne semble pas encore établie, toutes les communautés n'y ont pas une niche et les émissions ne correspondent pas aux attentes. «Ainsi, pour la communauté portugaise, CJNT a présenté une émission du Cap Vert alors que les Portugais ne comprennent

pas le dialecte de cette île, même s'ils aiment les chansons de Césaria Evora. On leur passe aussi des films portugais. Or, nos gens, comme les Québécois, apprécient plus les téléromans que le cinéma de leur pays. Et puis ça frise par moments le ridicule. J'ai même vu une émission portugaise entrecoupée de musique indienne», souligne Pedro Querido, qui était le producteur des émissions portugaises du canal 24.

Le CRTC

Pourtant, il y a deux ans, devant le CRTC, CJNT promettait de prendre le relais du canal 24, appelé la Télévision ethnique du Québec. Les promoteurs, dont Mary Griffiths, qui

dirige aujourd'hui CJNT, s'engageaient formellement à retenir les services des 50 producteurs en raison de leur connaissance du milieu et de leur expérience de production. Une bonne partie d'entre eux produisent en effet des émissions depuis une quinzaine d'années. Une dizaine ont même leur propre studio et achètent des émissions dans leur pays d'origine. Mais aujourd'hui, c'est la panne sèche. Ils n'ont plus d'émission.

Vingt-six producteurs membres du syndicat CSN ont déposé le 19 septembre une requête en injonction interlocutoire en Cour supérieure pour forcer CJNT à respecter son engagement de leur accorder du temps d'antenne. Ils ne sont pas les seuls. Un fervent partisan de CJNT, Télé-Italia, a aussi coupé les ponts. Le plus gros producteur d'émissions italiennes ayant à son emploi une vingtaine de personnes a aussi pris le chemin des tribunaux pour les mêmes raisons.

Boycott

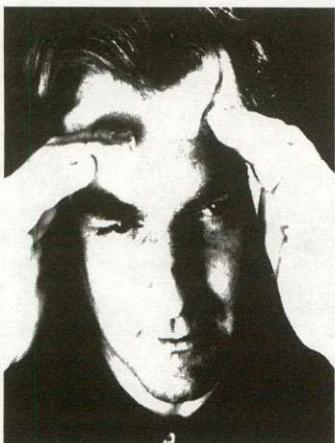
De leur côté, les commerçants des communautés ethniques boycottent CJNT. Les tarifs publicitaires ont doublé et parfois triplé. Cinq cents d'entre eux ont même signé une pétition pour dénoncer la nouvelle grille tarifaire et signifier leur appui aux producteurs ethniques. Il y a donc peu d'annonces. «En une heure d'émission, j'en diffusais plus qu'une semaine», souligne Pedro Querido.

Alerté par tous ces remous, le CRTC surveille les premiers pas de cette nouvelle station qui se voulait le reflet de la culture des communautés ethniques du Québec. Interviendra-t-il à son tour?



Je suis tellement fatiguée! J'ai beau utiliser tous les congés disponibles, je n'arrive jamais à reprendre le dessus!

C'est vrai que je travaille très fort. En arrivant, je m'installe devant mon ordi et je ne me relève plus. Même si je ne vois jamais mon boss, tout ce que je fais est comptabilisé. Je me sens constamment surveillée, poussée dans le dos. Je n'ai jamais le temps de reprendre mon souffle.



Autrefois, j'aimais ma job. J'étais toujours de bonne humeur et je faisais rire les autres. Moi, la relation de service avec les clients, c'est ce que je préfère.

Mais ils ont changé ça: maintenant, ils exigent qu'on pousse les clients à acheter. Et ils nous minuent en plus. Alors, moi, mon travail ne m'intéresse plus. Chaque jour, je fais un effort pénible pour m'y rendre.

AVANT *de capoter*

Lucie Laurin

S'il est vrai que le travail donne un sens à la vie, qu'il permet de se valoriser, d'acquérir une identité, à l'inverse, un travail insignifiant, aliénant, dégradant ou épuisant détruit l'estime de soi en même temps que la santé. Le stress, l'anxiété, la fatigue et autres conséquences psychologiques ne tardent pas, alors, à se manifester avec leur cortège de séquelles physiques.

La situation économique de la majorité n'a cessé, ces dernières années, de se détériorer et la proportion des exclus de croître. Avec les restructurations d'entreprises et les restrictions budgétaires des gouvernements, les conditions se sont dégradées dans plusieurs milieux de travail et un grand nombre de travailleuses et de travailleurs ont commencé à en subir les conséquences psychologiques et physiques. Les sociétés d'assurance ont noté que la part des réclamations pour maladie mentale ou dépression est passée de 2 à 30% du total des réclamations depuis 15 ans!

Malheureusement, le tabou qui persiste autour de ce type de maladie a pour conséquence que celles et ceux qui en souffrent hésitent trop souvent à en parler et préfèrent s'isoler.

Beaucoup d'employeurs, profitant de la situation, disent à leurs employé-es que le stress fait partie du travail et qu'ils doivent apprendre à le gérer. D'aucuns invitent même des spécialistes à venir donner des leçons de

respiration par le nez, c'est tout dire!

Un travail syndical

Les problèmes de santé mentale au travail sont dus à de mauvaises conditions. Ils sont donc collectifs et à ce titre, ils doivent être traités par le syndicat comme les autres problèmes de santé-sécurité.

Parce qu'il détient des informations de première main sur le milieu de travail, le syndicat est le mieux placé pour faire enquête sur les conditions malsaines et réclamer des mesures de prévention. Et parce qu'il est un lieu de solidarité, c'est à lui également qu'il revient de briser le silence et l'isolement et d'organiser un réseau d'entraide pour aider les membres qui ont des difficultés et prévenir l'apparition d'autres problèmes.

La semaine nationale de santé-sécurité 1997, axée sur la santé mentale, sera l'occasion d'en parler et de s'organiser ... AVANT de capoter.

Les problèmes de santé mentale au travail sont dus à de mauvaises conditions. Ils sont donc collectifs et à ce titre, ils doivent être traités par le syndicat comme les autres problèmes de santé-sécurité.



Ce matin, j'ai fait toute une colère quand Jean-Marc m'a bousculée. Je sais bien qu'il ne l'a pas fait exprès. Mais c'est parti tout seul, je n'ai pas pu me retenir. Je suis devenue tellement agressive, je ne me reconnais plus. Il faut dire que depuis qu'ils ont coupé trois postes, ma tâche a augmenté. Et je ne peux pas m'empêcher de me dire que je suis peut-être la prochaine sur la liste...

Décès d'un grand de la CSN, Philippe Girard

Une figure historique de la CSN est décédée en la personne de Philippe Girard, à l'âge de 94 ans. Les funérailles ont été célébrées le 20 septembre à Montréal.

Militant de son syndicat des employés du tramway de Montréal, président du Conseil central de Montréal de 1934 à 1942, Philippe Girard avait été envoyé par la direction de la centrale pour aider les ouvriers de Sorel qui avaient déclenché les grandes grèves qui ont marqué cette ville en 1937. «Sorel, c'était le pire foyer d'exploitation, le plus atroce que j'ai vécu», avait-il dit de cette époque.

Il a été mêlé aux plus grands conflits à avoir marqué la CSN. La grève de l'amiante, Dupuis Frères en 1952, l'organisation de la Vickers et combien d'autres luttes l'ont vu aux premières loges dans la défense des intérêts des travailleurs.

Au plan politique, Philippe Girard a été l'un des principaux organisateurs du Bloc Populaire, dans les années

quarante, aux côtés des André Laurendeau, Philippe Hamel, Michel Chartrand et Jean Drapeau.

Participant à un colloque organisé à l'occasion du centième anniversaire de l'encyclique Rerum Novarum, en 1991, M. Girard avait rappelé à cette occasion l'importance de cette encyclique quand il faisait de l'organisation

syndicale dans les campagnes québécoises, dans les années 30 et 40.

Voici ce qu'en a dit Pierre Vadeboncoeur dans *Souvenirs pour demain*, un livre publié à la CSN en 1990. «D'aucun autre orateursyn-



dical ou politique, je n'ai eu aussi véritablement l'impression que la voix que j'entendais était celle même du peuple. Girard intéressait, captivait, amusait, faisait raisonner et émouvait tour à tour son auditoire.»

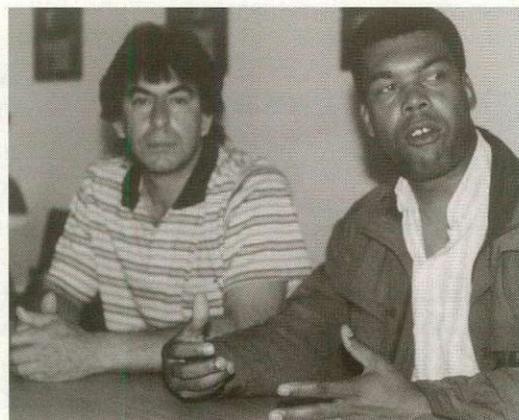
Le président du Conseil central du Montréal métropolitain, Arthur Sandborn, assistait aux funérailles en compagnie de nombreux militants et militantes. **M.R.**

Fin de la grève à Saint-Marc-des-Carières

«Nous avons de bonnes nouvelles à vous transmettre!» S'adressant au congrès de la FEESP-CSN, le 19 septembre, le président du syndicat des 15 employé-es municipaux de Saint-Marc-des-Carières, Gérard Marcotte, avait raison de se réjouir. En grève depuis le 3 février, les «blancs» et les «bleus» avaient conclu, la veille, une convention collective inspirante. D'une

durée de six ans, le nouveau contrat accorde à tous la sécurité d'emploi et les met à l'abri de la sous-traitance et de fusions de municipalités. Les hausses salariales totaliseront 5% d'ici 1999, avec l'indexation pour 1999 et l'an 2000. Les secrétaires touchent une récupération salariale de 12%. L'employeur renonce à récupérer 6% sur la masse salariale. **M.C.**

Des syndicalistes du Brésil chez nous



«On parle souvent de la mondialisation de l'économie, mais qu'en est-il de la mondialisation des conditions de travail?» Deux syndicalistes du secteur de l'industrie du papier du Brésil, José Roberto Martins Jacarei et João Adolfo Do Carmo, de la Centrale unique des travailleurs de l'État de San Paulo, ont eu ce commentaire éclairant après une visite de deux semaines au cours de laquelle ils ont rencontré des travailleurs de la FTFP-CSN des quatre coins du Québec. «Dans nos deux pays, les processus de production et la technologie sont semblables, mais les conditions de travail sont très différentes», a noté João. Ce dernier a également apprécié les structures syndicales et les services de la CSN, en plus des liens qui existent entre le syndicat local, la fédération, le conseil central et la CSN. «Chez nous, les syndiqués sont regroupés sur la base des villes et non des usines.» **L.-S. H.**

Amériques solidaires

Faire des Amériques du pôle Nord au pôle Sud, de l'Atlantique au Pacifique, une immense zone de libre-échange, voilà un rêve que les États-Unis veulent concrétiser en l'an 2005. Les négociations pour y arriver doi-

vent débuter en avril prochain, au Chili. Le milieu des affaires des Amériques sait qu'il sera associé à ces travaux. Mais les milieux populaires, syndicaux, écologistes et de défense des droits humains veulent aussi pouvoir dire leur mot et en être partie.

À l'instigation du Réseau québécois sur l'intégration continentale dont est membre la CSN, une centaine de leurs représentants se sont réunis à Montréal les 17 et 18 septembre. Ils avaient un

message à livrer aux parlementaires des Amériques, qui tenaient leur propre conférence à Québec à l'invitation de l'Assemblée nationale. Ils leur ont demandé que leur gouvernement s'engage à démocratiser les négociations de ce nouvel accord de libre-échange en vue d'un pacte continental pour le développement d'Amériques solidaires et sans pauvreté, ce qui pourrait signifier, entre autres, le relèvement des normes du travail. **M.K.**



Les infirmières auxiliaires mobilisées plus que jamais

Loin d'ébranler la détermination des infirmières auxiliaires, la déclaration du ministre Jean Rochon, voulant qu'il n'était pas question d'abolir leur profession, les a plutôt stimulées. Le 16 septembre, elles étaient environ 200 au Pavillon Notre-Dame, à Montréal, à refuser qu'on leur montre la porte. Elles étaient 5 000 le 20 septembre à gravir la colline parlementaire, à Québec, pour dire au ministre que les positions développées, en particulier par son sous-ministre Hubert Gauthier, qui pilote le Groupe de travail en soins infirmiers, signifiaient la disparition de leur profession. Une orientation qui se vérifie sur le terrain. Les centres hospitaliers et les CLSC motivent leur recours aux infirmières, maintenant de plus en plus courant, par la transformation du réseau et le virage ambulatoire. Présentes dans le réseau depuis 50 ans, les auxiliaires ont reçu une formation qui leur permet d'accomplir



Assemblée au Pavillon Notre-Dame, le 16 septembre.



Manifestation devant l'Assemblée nationale le 20 septembre.

16 actes cliniques. Particulièrement dans un contexte de compressions budgétaires où l'empathie et des soins plus humains sont nécessaires plus que jamais, on doit tirer profit de leurs compétences et de leur longue expérience. Les fonctions d'infirmière, d'infirmière auxiliaire, de préposée aux bénéficiaires et d'auxiliaire

familiale ne s'opposent pas, elles se complètent. C'est ce que le président de la CSN, Gerald Larose, accompagné pour l'occasion des représentantes des infirmières, des infirmières auxiliaires et de la Fédération de la santé et des services sociaux, a fait valoir lors d'une rencontre avec le ministre le 26 septembre. T.J.

Hôpital Charles-LeMoyne Projet périlleux

Le Syndicat CSN de l'Hôpital Charles-LeMoyne a demandé au conseil d'administration de prolonger le mandat du comité conjoint de travail en soins infirmiers, comité mis sur pied en juin pour trouver des alternatives aux 92 abolitions de postes d'infirmière auxiliaire, de puéricultrice et de préposée aux bénéficiaires. Il serait périlleux, selon le syndicat, que la direction aille de l'avant avec un projet qui ne s'appuie sur aucune étude des besoins de la clientèle, ni sur les effets qu'il aura sur le fardeau de tâche.

En outre, loin des économies promises, cette restructuration entraînerait plutôt des coûts supplémentaires de plus de 600 000 \$ en 1997-98 et de près de 500 000 \$ en 98-99, des augmentations que la direction des services financiers corrobore également. Le conseil d'administration doit surseoir à l'abolition des 92 postes et préciser davantage le mandat sur lequel

le comité doit concentrer ses efforts. Cet été, dit le président du syndicat, Pierre Ouellet, le comité conjoint a été dans l'impossibilité d'aller au fond de la question, en bonne partie parce que la direction des soins infirmiers et le syndicat des infirmières, affilié à la FIIQ, n'avaient pas de réelle volonté d'ouvrir le débat sur d'autres modes d'organisation du travail. T.J.

La CSN sur Internet:
<http://www.csn.qc.ca>

Santé publique Qu'attend-on pour intervenir?



De gauche à droite: Jean-Pierre Bélanger, Nancy Neamtan, France Gagnon, Camil Bouchard et Marc Dionne. Photo du haut: des professionnels membres de la FPPSCQ présents au colloque.

Attend-on d'avoir 30 000 cas de méningite au Québec avant d'intervenir sur le plan de la santé publique?, a demandé Norbert Rodrigue, président du Conseil de la santé et du bien-être, aux professionnels de la santé publique de la FPPSCQ-CSN qui a réuni une centaine de participants au colloque sur la santé publique tenu à Trois-Rivières les 22 et 23 septembre. Pourtant, a-t-il ajouté, les statistiques montrent qu'un Québécois sur cinq est en marge du marché du travail. L'ancien président de la CSN faisait ainsi le lien entre notre capacité d'intervenir rapidement pour guérir la maladie et notre lenteur à prévenir ou à trouver des solutions à la pauvreté et au chômage, qui pourtant représentent des charges et des coûts sociaux extrêmement lourds. Pour plusieurs des invités à ce colloque, la santé publique doit de plus en plus être liée au développement social. Toutefois, «le comment y arriver» est encore en définition. Jean-Pierre Bélanger, du Conseil de la santé et du bien-être, a expliqué que ce sont les sociétés où le capital social est le plus élevé qui réussissent le mieux sur le plan économique. Pour Nancy Neamtan, du Chantier de l'économie sociale, on ne peut pas couper la personne en saucisson avec, d'une part des problèmes de santé, et d'autre part des problèmes économiques ou psychologiques. Les expertises sont là tant dans le développement social que dans la santé publique, et c'est dans «l'intelligence terrain» qu'elles peuvent le mieux s'intégrer. Quant à Camil Bouchard, auteur du rapport «Un Québec fou de ses enfants», la contribution de la santé publique au développement social réside dans l'information, la conscientisation et l'instrumentation. T.J.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Corrigez l'erreur...

1. Corrigez l'erreur qui s'est glissée dans la phrase suivante:

«Après que le vice-président de la CSN, Roger Valois, ait dénoncé le scandale d'un poumon gaspillé, la responsabilité des transplantations pulmonaires est revenue à Montréal, d'où elle n'aurait jamais dû partir.»

Réponse: Après que le vice-président de la CSN, Roger Valois, eut dénoncé... La locution *après que* doit toujours être suivie de l'indicatif et non du subjonctif. Après coup, on peut dire que l'hôpital Laval manquait d'apprêts!

2. La CSN s'oppose-t-elle à ce que LAB Chrysotile impose des critères d'admissibilité ou d'éligibilité à ses autres sites miniers pour les travailleurs de la mine B.C. de Black Lake mis à pied?

Réponse: d'admissibilité. On est *admissible* à un emploi et *éligible* à une élection. Éligible signifie seulement *qui peut être élu*; relativement à un emploi, tout comme à une prestation, c'est un calque de l'anglais. Mais il n'en est pas moins inadmissible que l'ancienneté des travailleurs de la mine B.C. ne soit pas prise en compte...

3. Les propriétaires du nouveau canal de télévision ethnique CJNT affirment que leur programmation est représentative des communautés culturelles de Montréal. Est-il exact de dire que leurs affirmations se sont avérées fausses?

Réponse: Non, ce serait une contradiction dans les termes, car s'avérer signifie *être reconnu vrai*. Il vaut mieux dire que leurs affirmations se sont révélées fausses. Ce qui est vrai. Plusieurs communautés culturelles de Montréal, en effet, qui étaient desservies par le canal 24 de Vidéotron, ne le sont plus depuis que Milton Winston et Marie Griffiths ont obtenu une licence commerciale pour la création d'un canal de télévision ethnique.

4. Corrigez l'erreur dans la phrase suivante. «Depuis trente ans, le taux de syndicalisation a presque doublé au Canada; cette hausse est due surtout au fait que les femmes ont joint les syndicats en grand nombre.»

Réponse: ont adhéré aux syndicats en grand nombre. On adhère à une association ou à un parti, on en devient membre, on s'y inscrit, on s'y joint. Mais on ne le joint pas; le verbe joindre sous sa forme non pronomiale ne s'emploie pas dans ce sens. Par contre, pour adhérer à la CSN, on joint par téléphone une charmante employée de bureau du Service de l'organisation.

Lucie Laurin

B i e N v E n u e

Placeteco

Cette entreprise de Shawinigan fabrique annuellement plus de 3,000 types de pièces différentes. Des pièces de plastique moulées et thermoformées pour l'industrie aéronautique et celle du transport terrestre. Parmi ses clients figurent les grands noms du secteur: Bell Hélicoptère, Canadair, Prévost Car, Air Canada, Via Rail. La centaine de travailleurs et travailleuses qui y oeuvrent (40 femmes et 60 hommes) viennent de se donner un syndicat CSN pour pouvoir négocier collectivement un contrat de travail dans lequel seront édictées les règles concernant notamment l'ancienneté, la liste de rappel, la procédure d'affichage de poste et la formation professionnelle. Ce syndicat sera affilié à la Fédération de la métallurgie de la CSN.

Coraltex

À Berthierville, les 66 salariés-es de l'usine Coraltex ont déposé une requête en accréditation CSN auprès du ministère du Travail dans le but de se négocier de meilleures conditions de travail et de faire respecter l'ancienneté. Ces travailleurs font de la teinture et du glaçage de matériel (coton, laine, etc), lequel est ensuite livré à diverses usines de fabrication de vêtements. Leur syndicat sera affilié à la Fédération du commerce de la CSN.

Mont Sainte-Marie

En Haute-Gatineau, la soixantaine de personnes à l'emploi du Centre récréatif-touristique du

Mont Sainte-Marie ont décidé de quitter le local 800 de l'Union des employés de services (FTQ) pour se donner un syndicat autonome affilié à la CSN. Ce centre touristique (ski et golf), qui a déjà opéré un hôtel et un centre de conférences, a récemment été acheté par IntraWest, propriétaire du Mont-Tremblant, où les travailleurs sont membres de la CSN depuis le début des années 80.

Tourbière Lambert

Sur la Côte-Nord, c'est la vingtaine de travailleurs de la Tourbière Lambert (établissement de Les Escoumins) qui ont pris l'heureuse décision de passer une entente de service avec la CSN, eux qui étaient regroupés dans un syndicat indépendant qui avait de la difficulté à faire respecter la convention collective.

Acier Leroux

Le commissaire du travail a accrédité le Syndicat des salariés d'Acier Leroux CSN de Chicoutimi. Ils sont 20 travailleurs, qui préparent et livrent différents produits de l'acier et d'autres alliages. Ils étaient auparavant représentés par la fédération de syndicats de boutique FISA.

Scierie Labrieville

Après plusieurs mois de lutte et de démarches judiciaires, le Syndicat des travailleurs de la scierie Labrieville - CSN a finalement obtenu son certificat d'accréditation. L'entreprise, située dans le Nord-Est du Québec, vend ses produits, du bois brut et du bois fini, à travers le monde. Elle compte 73 employés.

Trac-World

Les 23 salarié-es de l'entreprise d'entreposage et d'expédition Trac-World, à Sainte-Catherine, se sont adressés au ministère du Travail, le 11 septembre, dans le but d'être représentés par la CSN auprès de leur employeur.

Houle et Massé

La veille, à Saint-Hubert, les 15 travailleurs du fabricant d'encre de sérigraphie Houle et Massé ont posé le même geste.

Reboisement Mauricie

Le 8 septembre, les 25 étudiant-es et occasionnel-les de Reboisement Mauricie, à Saint-Étienne-des-Grès, ont rejoint leurs camarades employé-es réguliers, déjà membres de notre centrale syndicale.

YWCA - Québec

C'est maintenant chose faite: les 80 employé-es des centres YMCA de Québec feront tous partie d'un seul et même syndicat CSN. Ainsi en a décidé le juge en chef du Tribunal du travail, M. Louis Morin, en rejetant l'appel de la direction du YMCA qui voulait scinder en plusieurs unités la requête en accréditation déposée par la CSN pour représenter tous les salarié-es au sein d'un seul et même syndicat. C'est le 22 août 1996 que les employé-es ont exprimé leur volonté de se syndiquer. Le syndicat a reçu son certificat d'accréditation le 4 mars dernier et est affilié à la FEESP.

J.-P. P. et M.C.

Hôtel Days Inn Septième mois de grève

La grève des quelque cinquante employé-es de l'hôtel Days Inn de la rue Guy, au centre-ville de Montréal, entrera dans son septième mois le 9 octobre. Les négociations achoppent toujours sur des questions touchant la sous-traitance. L'employeur veut se départir de la restauration et du stationnement. S'agit-il d'emplois syndiqués? Et si oui, dans quelles conditions travailleront les employé-es? L'employeur tergiverse. Membres de la CSN de

puis 1985, les syndiqué-es ont réussi au fil des ans à construire une convention collective satisfaisante. Il n'est pas question pour eux d'effectuer un retour dans le passé. Depuis décembre 1995, l'hôtel est sous la houlette de la compagnie à numéro 9028-3573 Québec Inc. Contrôlée par les hommes d'affaires Vittorio De Vito et Paul Durocher, celle-ci opère aussi l'Auberge Universel dans l'Est de Montréal, où un bon nombre de réunions syndicales se tiennent. M.C.

Côte-Nord Sani-Mobile embauche des scabs!

Ils ne sont pas encore complètement disparus du paysage des relations de travail québécois, les scabs. Cette fois-ci, c'est au tour de la compagnie Sani-Mobile, sur la Côte-Nord, à tenter de briser le moral des travailleurs en faisant appel à cette espèce méprisable. Les 18 travailleurs de la succursale de Sani-Mobile à Sept-Iles ont déclenché la grève le 17 août. Ce sont des briseurs de grève qui effectuent leurs tâches à l'Aluminerie Alouette, à Sept-Iles, et à la Scierie Outardes, à Baie-Comeau. Les responsables syndicaux ont rencontré le ministre du Travail, M. Matthias Rioux, le 11 septembre. Ils ont dénoncé l'utilisation des scabs par leur employeur. Le ministre a confié à un enquêteur, M. Denis Morin, le mandat de vérifier les allégations du syndicat. M. Morin a enquêté. On attend son

rapport. Les syndiqués de Sani-Mobile tentent de conclure une première convention collective depuis le printemps dernier.

M.C.

Sauvons Kénogami!

Ce n'est pas d'hier que les travailleurs de l'usine Abitibi-Consol de Kénogami doivent se battre pour la survie de leur usine. Déjà, en 1989, la rumeur courait quant à la fermeture de certaines machines à papier. Une mobilisation syndicale et populaire avait été mise sur pied, en 1990, pour forcer un investissement de 500 millions \$. Aujourd'hui, à la suite de la fusion entre Abitibi-Price et Stone-Consol, c'est à nouveau la survie de cette usine où a travaillé l'auteur de Maria

Chapdelaine, Louis Hémon, qui est à l'ordre du jour. L'annonce de la fermeture de deux des quatre machines à papier, de même que celle du département de pâte mécanique, met en péril quelque 300 emplois, soit la moitié de la main-d'oeuvre. Le syndicat affilié à la FTFP compte entreprendre une campagne auprès de la compagnie, des gouvernements et de la population pour empêcher ce qui serait un coup terrible pour l'économie régionale.

M.R.

Faites lire nouvelles csn



Un autre beau cas d'anti-syndicalisme primaire

Dans le village enchanté de Saint-Gabriel-de-Brandon, dans Lanaudière, l'homme d'affaires Jean-Marie Bibeau sévit toujours. Propriétaire de l'entreprise de fabrication et d'installation de boîtes de camion Beau-Roc, il a annoncé sa fermeture pour le 10 octobre, condamnant les 35 travailleurs à aller garnir les rangs toujours trop nombreux des sans-emploi. Anti-syndicaliste notoire — les deux conventions

collectives ont été ratifiées à la suite de conflits de travail — J.M. Bibeau transfère graduellement ses équipements et sa production en Ontario. Le syndicat a déposé des griefs et des injonctions afin d'empêcher ce vol d'emplois par l'Ontario, où le premier ministre Mike Harris a jeté à la poubelle

de l'histoire la loi antis-cabs adoptée sous le gouvernement néo-démocrate précédent. Conclue à l'issue d'un lock-out de six mois, en octobre 1996, la convention collective stipule que le recours à la sous-traitance ne peut avoir pour effet d'entraîner des mises à pied.

M.C.

Fin du conflit chez Vifan À l'abri de la sous-traitance

«Voilà une conclusion de négociation qui nous a été favorable!» Alors président du Syndicat des travailleurs de Vifan, Pierre Brouillette était en effet heureux des résultats de la négociation après une grève éclair d'un peu plus de deux semaines. La nouvelle convention collective, acceptée à 66% des voix, met les 60 syndiqués de l'usine de fabrication de papiers-film de Lanoraie à l'abri de l'utilisation de sous-traitants. L'affichage de postes et le travail en temps supplémentaire seront désormais octroyés dans le respect de l'ancienneté. Après neuf ans de service, un travailleur aura droit à quatre semaines de vacances rémunérées. En plus d'un ajustement salarial de 0,72 \$ à 1,23 \$ l'heure, les augmentations de salaire atteindront 0,87 \$ l'heure d'ici 30 mois. Des relations de travail pourries (menaces de congédiement et mesures disciplinaires) avaient amené les travailleurs à exercer leur droit de grève. Jusqu'en décembre 1996, ces employés étaient membres de la section locale 1999 des Teamsters.

M.C.

La CSN est la plus importante organisation syndicale du secteur public et parapublic québécois.



Sa présence dans tous les secteurs et sa combativité en font une interlocutrice incontournable lors de la négociation. Ce qui lui permet d'obtenir des ententes supérieures pour ses membres sur des sujets cruciaux comme la protection des emplois, la santé-sécurité au travail, les droits des salarié-es à temps partiel, etc.

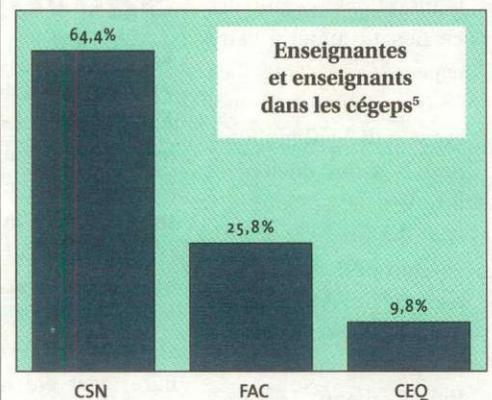
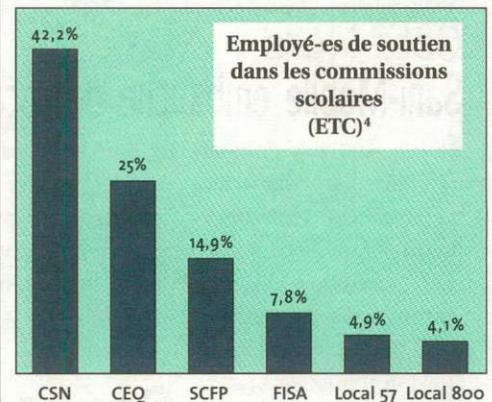
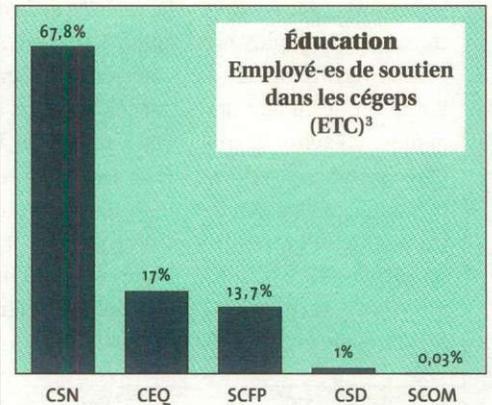
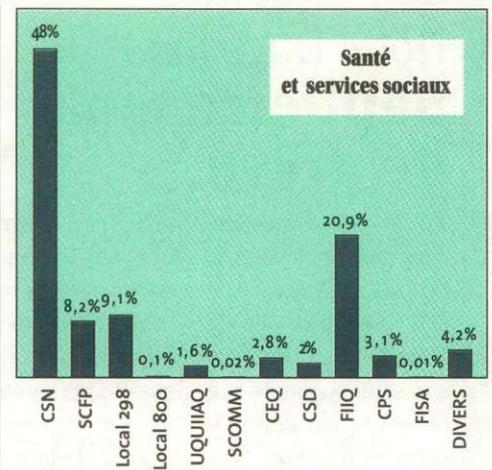
Dans la santé et les services sociaux, la CSN couvre tous les titres d'emploi: du personnel des services auxiliaires au personnel administratif, à l'équipe soignante, aux éducatrices et éducateurs, aux différentes catégories de travailleuses et de travailleurs professionnels.

- La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) représente quelque 100 000 membres partout au Québec.
- La Fédération des professionnelles et des professionnels salarié-es et des cadres du Québec (FPPSCQ-CSN) regroupe plus de 3400 professionnelles et professionnels.

Dans le réseau de l'éducation, la présence de la CSN s'étend de la petite enfance à l'université: les travailleuses dans les garderies et celles dans les services de garde en milieu scolaire, le personnel de soutien des commissions scolaires, des cégeps, des universités et des collèges privés, ainsi que les enseignantes et les enseignants dans les cégeps, les universités et les collèges privés.

- La Fédération des employé-es de services publics (FEESP-CSN) représente plus de 14 500 employé-es de soutien dans les commissions scolaires et 3900 dans les cégeps.
- La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) regroupe plus de 12 000 membres dans les cégeps.

La CSN représente plus de 1500 travailleuses et travailleurs dans les organismes gouvernementaux (aide juridique, RIO, Loto-Québec, traversiers, OFQJ, FCAR, SQDM et CDP).



2. Source: Ministère de la Santé et des Services sociaux, octobre 1995

3. Source: Système de paies des organismes du collégial (SPOC), 1995-1996

4. Source: Direction générale des relations de travail, Ministère de l'Éducation, septembre 1996

5. Source: Fédération des cégeps, 1996-97

ALMA (418) 662-7430 BAIE-COMEAU (418) 589-2069 CHANDLER (418) 689-2294 CHIBOUGAMAU (418) 748-2631 CHICOUTIMI (418) 549-9320 DRUMMONDVILLE (819) 478-8158 GRANBY (514) 372-6830 GRANDE-ÎLE (514) 371-5556 HULL (819) 771-7447 ILES-DE-LA-MADELEINE (418) 986-5880 JOLIETTE (514) 759-0762 LA POCATIÈRE (418) 856-1931 LABEL-SUR-QUÉVILLON (819) 755-4856 MONTRÉAL (514) 598-2021 QUÉBEC (418) 647-5840 RIMOUSKI (418) 723-7811 ROUYN-NORANDA (819) 764-9541 SAINT-HUBERT (514) 656-1291 SAINT-HYACINTHE (514) 774-5363 SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (514) 346-4500 SAINT-JÉRÔME (514) 438-4196 SEPT-ILES (418) 962-5571 SHAWINIGAN (819) 536-4433 SHERBROOKE (819) 563-6515 SOREL (514) 743-5502 THETFORD-MINES (418) 338-3159 TROIS-RIVIÈRES (819) 378-5419 VAL D'OR (819) 825-6137 VICTORIAVILLE (819) 751-2010